

## LES ARBRES DES CAUSES

*« La délégation du personnel au comité social et économique (...) contribue à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel (...). »*  
*Article L.2312-5 du Code du travail*

FORMATION

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL





## OBJECTIFS

Savoir analyser un accident en décelant ses causes. Se servir d'un arbre des causes pour trouver des solutions pérennes. Être un acteur efficace dans la prévention des risques pour le personnel.



## PUBLIC

Cette formation s'adresse à l'ensemble des membres du C.S.E ou de la C.S.S.C.T.



## DURÉE

2 jours.



## PÉDAGOGIE

La formation alterne la théorie et la pratique.

Une pédagogie alternant des mises en situation, des temps de réflexion et des exposés théoriques qui viennent compléter les découvertes du groupe.



## PROGRAMME

### 1. L'accident et les incidents de travail

- ◆ Différence entre l'accident et les incidents de travail
- ◆ La pluralité des causes

### 2. Le principe de construction de l'arbre des causes

- ◆ Définition d'un arbre des causes
- ◆ Présentation graphique de la méthode

### 3. Les étapes de construction d'un arbre des causes

- ◆ Le recueil des faits (définition d'un fait, méthode I.T.M.A.M.I)
- ◆ L'organisation des faits (les liaisons logiques : enchaînement simple, conjonction, disjonction)
- ◆ L'exploitation de l'arbre (la technique du coup de ciseaux, les principes généraux de prévention)

### 4. Bâtir une politique de prévention : les mesures

- ◆ Les critères de choix (stabilité, coût, portée...)
- ◆ Le suivi des mesures